

N°2023/147

Nouméa, le 2 juin 2023

## APPEL À PROJETS SPORTIFS 2023 / 2024

La Ville de Nouméa lance un appel à projets auprès des associations sportives œuvrant sur le territoire de la commune. Leurs initiatives en faveur de la jeunesse et des publics prioritaires pourront être soutenues sous forme de subventions.



**APPEL À PROJETS  
SPORTIFS | 2023  
2024**

**À VOS MARQUES... PRÊTS ?  
PROPOSEZ VOS PROJETS SPORTIFS !**

Dossier de candidature :  
- téléchargeable sur noumea.nc  
- ou à récupérer au service municipal  
des sports - 9, rue de la République



Ville de  
**NOUMÉA**

noumea.nc  
f Nouméamaville

### 5,5 MILLIONS DE FRANCS DE SUBVENTIONS

Durant la mandature 2020-2026, la Ville de Nouméa maintient ses subventions aux associations sportives qui œuvrent sur son territoire. En 2024, une enveloppe de 5,5 millions de francs sera répartie entre les projets retenus.

Pour la quatrième année consécutive, l'appel à projets est élargi aux quelques 300 clubs sportifs accueillis dans les différentes installations municipales.

Une attention particulière sera portée aux initiatives permettant de développer les liens entre les clubs et le public du programme municipal Sport Action afin de favoriser l'insertion des jeunes via l'apprentissage de disciplines sportives.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury de l'appel à projets, présidé par le Maire ou son représentant, examinera les dossiers selon leur pertinence, en tenant compte notamment des critères suivants :

- l'existence d'une passerelle entre le programme municipal Sport Action et le projet présenté ;
- le type de public prioritairement visé (jeunes âgés de 12 à 18 ans, personnes en situation de handicap, seniors, public féminin...) ;
- l'existence de partenariat(s) avec des acteurs publics et/ou privés ;
- la gratuité de l'action pour les bénéficiaires / pratiquants.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier est téléchargeable sur le site internet de la Ville de Nouméa :

<https://www.noumea.nc/noumea-dynamique/actu-agenda/appel-projets-sportifs-2023-2024>

Il pourra également être retiré à l'accueil du service municipal des sports entre 7h15 et 15h30 du lundi au vendredi (*Annexe République, 9 rue de la République*).

## REMISE DES DOSSIERS

Le dossier complet, comprenant le formulaire complété et signé ainsi que les pièces administratives de l'association, est à remettre **avant le vendredi 30 juin 2023 inclus** :

- au service municipal des sports entre 7h15 et 15h30 du lundi au vendredi (*Annexe République, 9 rue de la République*).
- ou pour un envoi dématérialisé : [marc-antoine.desaymoz@ville-noumea.nc](mailto:marc-antoine.desaymoz@ville-noumea.nc)

Seuls les dossiers complets pourront être traités.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Marc-Antoine DESAYMOZ au 23.26.50 ou par mel : [marc-antoine.desaymoz@ville-noumea.nc](mailto:marc-antoine.desaymoz@ville-noumea.nc)